

Principes de Swiss Aquatics Diving (SAD) pour l'envoi d'athlètes à des Championnats internationaux

16 octobre 2020 (état 20.02.2024)

1 Définition

1.1 Championnats internationaux

	Organisation (années)	Athlètes par discipline	Teams par Teamevent	Restrictions de participation	Critères de sélection	Sélection
Olympic Games	4	2	1	Oui	SO/SAD	SO
World Aquatics Championships	2 ¹⁾	2	1		SAD/SA	SAD
World Aquatics World Cup	1	2	1	e.p.	SAD/SA	SAD
<i>FISU World University Games</i>	2 ²⁾	3	1	Oui	SUS	SUS
<i>CISM World Summer Games</i>	4 ³⁾			Oui	CISM	CISM
Youth Olympic Games	4 ⁴⁾	2		Oui	IOC	IOC
World Aquatics Junior Championships	2 ²⁾	2	1		SAD	SAD
World Aquatics Masters Championships	2 ¹⁾				Aucun	SA
European Aquatics Championships	1	2	1		SAD/SA	SAD
European Aquatics Junior Championships	1	2	1		SAD	SAD
European Aquatics Masters Championships	2 ¹⁾				Aucun	SA
World Aquatics Championships High Diving	2 ¹⁾	3		Oui	SAD	SAD
World Aquatics High Diving World Cup	1	3		Oui	SAD	SAD
World Aquatics Junior High Diving Championships	2 ¹⁾	3			SAD	SAD
European Aquatics Championships High Diving	2 ²⁾	3		Oui	SAD	SAD
European Aquatics Junior Championships High Diving	1	3			SAD	SAD

Légende : ¹ = les années impaires (2025 / 2027 / ...)

² = les années paires (2024 / 2026 / ...)

³ = l'année des Jeux Olympiques

SO = Swiss Olympic

SA = Swiss Aquatics

SAD = Swiss Aquatics Diving

SUS = Swiss University Sports

IOC = Comité olympique international

FISU = Fédération Internationale du Sport Universitaire

CISM = Conseil International du Sport Militaire

Restrictions de participation

Pour toutes les compétitions :	Seuls les athlètes suisses titulaires d'un passeport suisse sont autorisés à participer.
Jeux Olympiques :	Un maximum de 136 athlètes sont admis (resp. 68 hommes et femmes). Sur la base d'un processus de qualification fixé par le CIO / World Aquatics, des places de quota sont attribuées aux CNO, que le CNO concerné peut accepter ou restituer.
World University Games :	Les participants doivent être âgés de 18 à 25 ans et être inscrits dans une université.
CISM :	Seuls les membres de l'armée peuvent participer.
Youth Olympic Games :	C'est le CIO qui sélectionne les participants
Masters :	Les participants représentent un club, pas un pays

1.2 Compétences

Les compétences pour la préparation des critères de sélection d'une part et l'envoi des athlètes d'autre part sont indiquées dans le tableau récapitulatif des championnats internationaux.

1.3 Principes

Le document stratégique 2021-2024 (2028) de la Fédération suisse de natation (édition de mars 2020) contient des déclarations clés concernant le sport de performance :

« 4.5 VISION ÉLARGIE DU DOMAINE SPORTIF DIVING

En plongeon, une large base d'athlètes garantit un succès sportif à long terme, ce qui permet de maintenir la classification par Swiss Olympic. La réussite sportive à long terme se définit par une participation régulière aux finales au niveau européen et par une participation régulière aux demi-finales au niveau mondial. »

2. Situation actuelle

2.1 Cadres nationaux

Sur la base des lignes directrices du modèle idéal de la Fédération, SAD gère :

- 1 cadre national
- 1 cadre national de la relève

2.2 Centres de promotion (sous réserve de modifications)

SAD soutient des centres de promotion à :

- Berne / Thun
- Genève
- Lausanne
- Zurich

2.3 Envoi d'athlètes à des championnats internationaux

SAD a décidé, selon ses possibilités (athlètes compétitifs, entraîneurs compétents, juges reconnus, situation financière) de préparer et de nommer des athlètes pour les championnats internationaux (voir 1.1).

À cette fin, SAD définit chaque année les objectifs et les critères de sélection dans des directives de sélection.

2.4 Idées directrices pour le développement des athlètes

Dans le cadre du développement des jeunes athlètes pour passer du sport de performance au sport d'élite, SAD part du principe que la carrière internationale en termes de participation aux compétitions internationales se déroule de la manière suivante :

	<u>Compétitions nationales</u>	<u>Compétitions internationales</u>
1.	Compétitions régionales	
2.	Championnats suisses de la relève	Compétition internationale de la relève
3.	Championnats suisses	Championnats d'Europe Juniors
4.		evtl. Championnat du monde Juniors
5.		Compétitions internationales Elite
6.		Championnats d'Europe
7.		Coupe du monde
8.		evtl. FISU World University Games / CISM World Summer Games
9.		Championnats du monde
10.		Jeux Olympiques

Ce "développement type : étape par étape" garantit que le risque de surcharge, de surmenage et de démotivation est faible.

Un athlète peut s'affirmer dans sa catégorie en fonction de son niveau de performance et évoluer dans des compétitions dont le niveau augmente continuellement.

L'objectif est d'amener progressivement les athlètes à relever des défis de plus en plus exigeants.

Toutefois, il est important de souligner que ce "développement type" doit en principe être considéré comme une orientation et qu'il peut y avoir des exceptions.

L'abandon de certaines catégories de compétition devrait toutefois rester l'exception, car dans le passé, le fait de sauter des objectifs partiels dans la planification de la carrière a souvent conduit à l'abandon de carrières prometteuses.

Même si les Jeux olympiques sont souvent identifiés comme le grand sommet de la carrière des athlètes, il doit être clair que seuls quelques rares athlètes atteignent cet objectif (notamment en raison des restrictions de participation).

Dans le développement de nombreux athlètes, le potentiel de performance individuelle est déjà épuisé après les compétitions régionales : Gardons ces athlètes et motivons-les à assumer des tâches au sein du club, de la région ou au niveau national.

Pour d'autres, le potentiel individuel est atteint après les championnats suisses. Une carrière internationale pourrait éventuellement être envisageable via les championnats européens ou mondiaux des Masters.

Les athlètes de cadre pourraient éventuellement participer aux championnats d'Europe (Juniors), éventuellement à la Coupe du monde ou aux championnats du monde (Juniors).

3. Critères de sélection

3.1 Objectifs

Introduction

La situation du plongeon (qui s'applique à tous les sports jugeables) peut être résumée comme suit :

- Le classement en tant qu'objectif ne peut être influencé que dans une mesure limitée car il dépend des autres participants, mais
- Le nombre de points ne peuvent être comparés que de manière limitée.

En particulier, World Aquatics elle-même souligne, lors de la formation des juges, que le barème devrait être flexible et adapté à la compétition respective !

Le plongeon est jugé est évalué aux rangs :

Chez Swiss Olympic, il y a des points pour certains rangs aux JO, CM, CE et au niveau des juniors.

Et il y a une place de quota pour les JO en raison d'une qualification en demi-finale (c'est-à-dire un classement parmi les 18 meilleurs de la Coupe du monde) et non pour un certain nombre de points.

→ *Par conséquent :*

Seuls les rangs rentrent en considération comme objectif.

Quel rang comme objectif ?

Depuis des années, une place en finale (**rang 1-12**) aux championnats d'Europe (élite et junior) dans les disciplines individuelles et un **rang 1-6** aux team-events sont utilisés comme objectif.

Au niveau mondial, il s'agit des **rangs 1 à 18** (qualification en demi-finale) pour les disciplines individuelles et des **rangs 1 à 12** (qualification finale) pour les team-events.

Au niveau mondial, la **18e place** correspond à une place de quota pour les JO (sous réserve de modifications du règlement).

La différence du niveau de performance entre l'Europe et le monde a augmenté ces dernières années.

Outre la CHN, les athlètes des États-Unis, CAN, MEX, MAS, PRK et AUS en particulier sont considérés comme nettement plus performants que la plupart des nations européennes.

La RUS, GBR, GER et les autres nations européennes ont perdu du terrain ; les exceptions confirment la règle.

Si la 18e place au niveau mondial devrait être raisonnablement maintenue (place de quota olympique), on devrait plutôt viser un **rang de diplôme en Europe (rang 1-8)**.

Cependant, comme tout le monde n'atteint pas le niveau mondial, un classement en finale en Europe est acceptable.

3.2 Critères de sélection

Nombre de points

Le nombre de points fixé doit être obtenu lors de compétitions de sélection acceptées et doivent permettre d'obtenir le rang de finaliste lors de la compétition but.

Jusqu'à présent, le nombre de points a été déterminé comme suit.

- Les points de référence sont calculés sur la base du nombre de points obtenus lors des éliminatoires des trois dernières éditions de la compétition.
- Pour un objectif de 12e rang (par exemple aux championnats d'**Europe**), il s'agit de trois valeurs pour le 8e rang et de trois pour le 12e rang.
- Pour un objectif de 18e rang (par exemple aux championnats du **monde**), il s'agit de trois valeurs pour le 12e rang et de trois pour le 18e rang.
- Les résultats des éliminatoires pour la 1ère, 3ème, 8ème, 12ème et 18ème place sont enregistrés dans une liste - différencié selon les Jeux Olympiques - Championnats du Monde / Championnats d'Europe / Championnats d'Europe Juniors.
- Pour les épreuves synchronisées (surtout au CE et au CEJ), cette formule ne peut pas être appliquée tout le temps, car souvent il n'y a même pas 8 équipes engagées.

Justification :

1. Le rang visé doit être obtenu lors des éliminatoires de la compétition but.
2. En règle générale, les notes d'évaluation aux éliminatoires des championnats internationaux sont plutôt strictes.
3. Si seul le nombre des points du rang visé est pris en compte, l'objectif ne sera pas forcément atteint lors de la compétition but.
4. La combinaison du nombre de points des 8^{ème}/12^{ème} resp. 12^{ème} /18^{ème} rang a fait ses preuves depuis des années. Les années d'expérience montrent que la combinaison des classements 8^{ème}/12^{ème} resp. 12^{ème} /18^{ème} est fiable en ce qui concerne le nombre de points.
L'athlète qui remplit ces conditions lors des compétitions de sélection, atteint généralement aussi l'objectif lors de la compétition cible.
5. Il semble que ce mixage absorbe le développement de notre sport qui est presque impossible à prévoir. Nous savons, par exemple, que de nombreux athlètes de haut niveau prennent leur retraite après les Jeux olympiques et que le niveau a tendance à baisser. Néanmoins, le nombre de points ainsi calculé s'est avéré fiable.

Rang

Pour les CM / CMJ, les rangs lors des précédents CE / CEJ peuvent être désignés comme critère principal ou critère supplémentaire, par exemple, finale au CE = sélection.

Niveau de difficulté des programmes

Le niveau de difficulté des programmes exigés se basent sur les programmes présentés en moyenne dans les disciplines correspondantes lors des compétitions finales (ou demi-finales) précédentes.

L'expérience a montré que des programmes plus simples ne permettent pas d'atteindre le rang visé.

Conditions supplémentaires :

De manière générale, la participation aux championnats suisses (hiver et été) est obligatoire.

Compétitions de sélection

Les manifestations de sélection sont des Events internationales avec, selon l'expérience, une très bonne participation internationale (par exemple : Bolzano, Madrid, Rostock, ...) et des championnats nationaux ouverts (par exemple les championnats d'Allemagne, de Grande-Bretagne, d'Ukraine). Pour les juniors, les compétitions internationales avec des athlètes de pointe (par exemple 8 nations, Dresde) sont reconnues.

Les compétitions de sélection pour un championnat international sont généralement fixées par la fédération après l'annonce du calendrier de l'année à venir.

Cas particuliers

- Plus de 2 athlètes / 1 team remplissent les critères dans une discipline :
Les critères sont consignés dans les directives de sélection correspondantes.
Les critères suivants peuvent s'appliquer :
 - Comparaison directe lors de compétitions de sélection internationales et / ou de championnat suisse
 - Évolution croissante de la performance (forme d'accroissement)
- Prise en compte des athlètes qui ont déjà rempli les critères et qui ont été blessés pendant la phase de sélection.
- Aucun athlète n'est sélectionné pour un championnat international :
 - Dans un tel cas exceptionnel, une sélection peut être décidée aux conditions suivantes, afin de ne pas interrompre la présence suisse à un championnat international.
 - Qu'une telle sélection offre la possibilité d'obtenir un résultat honorable et qu'il s'agit d'athlètes capables de se faire remarquer par leur potentiel considérable et leur bonnes performances, condition nécessaire pour satisfaire à l'avenir aux exigences internationales croissantes.
 - Cette exception n'est valable que pour les championnats européens.

Swiss Aquatics Diving

Le directeur sportif :



Pascal Julmy

Les termes utilisés dans le présent document, tels que athlète, entraîneur, etc., incluent à la fois les membres des deux sexes.